



Communication aux parents

Décembre 2022

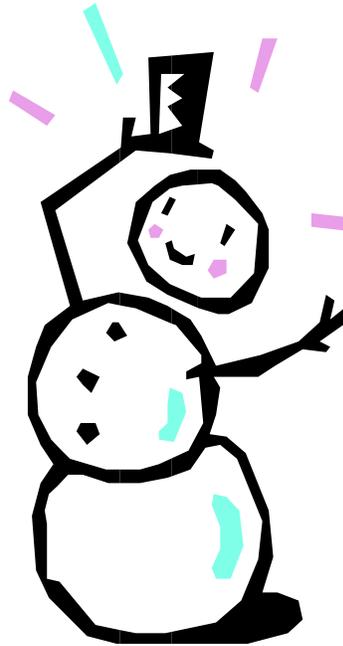
École Bienville

Mot de la direction

Nous y voilà! Les vacances d'hiver sont à nos portes!

Toute l'équipe de l'école Bienville vous souhaite un magnifique temps des Fêtes rempli de joie, d'amour et de paix.

Bonheur et santé pour tous!



Événements à venir

- **13 décembre** : journée pédagogique
- **22 décembre** : Spectacle de Noël
- **23 décembre** : dernière journée avant le congé des Fêtes
- **9 janvier 2023** : retour à l'école
- **26 janvier** : journée pédagogique

Cadeaux pour les élèves

Cette année encore, tous nos élèves recevront un cadeau. Le père Noël sera avec nous lors de la dernière semaine avant les vacances.



Période de réinscription à l'école

Tout élève actuellement inscrit à l'école Bienville doit se réinscrire pour l'année 2023-2024 via le compte parent sur MOZAIK PORTAIL.

La réinscription peut se faire sur un ordinateur sur la plateforme (<https://portailparents.ca/accueil/fr/>) ou en téléchargeant l'application suivante sur son téléphone.

Nous vous invitons à suivre les consignes pour la réinscription en cliquant sur le lien suivant. <https://www.cssdm.gouv.qc.ca/boite-outils/mozaik-portail/>

Si vous êtes dans l'incapacité d'effectuer la réinscription via le MOZAIK PORTAIL, notre agent communautaire, monsieur René, vous offre son accompagnement :

Mercredi 7 décembre, de 9h00 à 15h00

Vendredi 9 décembre, de 9h00 à 15h00

Inscription d'un nouvel élève à l'école

Pour l'année scolaire 2022-2023, la période d'inscription se déroulera du 11 janvier au 31 janvier 2023. Cette inscription concerne les élèves entrants dans une école primaire ou préscolaire pour une première fois, que ce soit en maternelle ou à tout autre niveau.

Les parents qui désirent inscrire pour septembre un enfant en **maternelle 4 ans** ou en **maternelle 5 ans** doivent venir à l'école et apporter lors de l'inscription les documents officiels suivants :

- le formulaire d'inscription complété à l'école;
- l'original du certificat de naissance émis par l'état civil (enfant né au Québec).
Si l'enfant est né à l'extérieur du Canada :
Documents acceptés : carte de citoyenneté canadienne;
carte de résident permanent (IMM 5292)
- la carte d'assurance maladie de l'enfant;
- 2 preuves de résidence dans le secteur (compte d'Hydro, Bell Canada.)



Pour les parents qui le désirent, une soirée d'inscriptions sera offerte le lundi 16 janvier 2023, de 17h30 à 20h30.



Rencontre des parents

La prochaine soirée de parents aura lieu le jeudi 23 février 2023.
C'est une date à noter à votre agenda.

Durant le mois de janvier, vous recevrez une lettre concernant le déroulement de la soirée de parents pour la remise du 2e bulletin. Il est important d'y répondre afin que vous puissiez échanger avec les enseignants sur les apprentissages de votre enfant.

Code vestimentaire et souliers dans l'école

Nous vous rappelons que le code vestimentaire doit être respecté par tous les élèves de l'école. Le chandail doit être gris, sans dessin ou avec logo de l'école. Le pantalon ou la jupe doit être noir. De plus, il est obligatoire de porter des souliers à l'intérieur de l'école.

Nous vous remercions de votre collaboration!



Vêtements de saison

Nous vous demandons de voir à ce que vos enfants soient convenablement vêtus pour aller à l'extérieur. Une paire de bottes est nécessaire tout l'hiver, même pour les plus grands. Les souliers sont exigés dans les classes afin que personne ne glisse et que les jeunes soient chaussés en cas d'évacuation incendie. Les bottes demeurent dans les vestiaires afin que les locaux soient propres et secs.



Spectacle de Noël

Le spectacle de Noël des élèves participants aux cours de danse de l'école aura lieu le **22 décembre** prochain.

Tous les élèves assisteront au spectacle à 14h00.

La représentation pour les parents aura lieu à 17h00.

Au plaisir de vous y voir!



L'Espace-parents et l'OPP

Voici une série de conférences pour les parents. Surveillez le sac à dos de vos enfants pour obtenir tous les détails de ces conférences.

26 janvier 2023	Être parents à l'ère des écrans
23 février 2023	Motivation et persévérance scolaire
23 mars 2023	Être le premier éducateur à la sexualité de son enfant
27 avril 2023	Intimidation : comprendre et agir
23 mai 2023	Passage de la maternelle à la 1 ^{ère} année
25 mai 2023	Passage du primaire au secondaire



Conseil d'établissement

Voici le calendrier des séances du conseil d'établissement de l'école:

Jeudi 15 décembre 2022

Jeudi 19 janvier 2023

Jeudi 18 février 2023

Jeudi 23 mars 2023

Jeudi 20 avril 2023

Jeudi 18 mai 2023

Jeudi 8 juin 2023



Les rencontres ont lieu à 18h00, à l'école.

Tout parent peut s'adresser au conseil d'établissement lors de la période du public. Vous devez simplement faire votre demande au président, monsieur Ronald Pierre et/ou à la directrice, madame Catheline Bien-Aimé.

Message du service de garde

Chers parents, le CSSDM procédera à la fermeture de l'année fiscale à la fin de décembre.

Les soldes doivent donc idéalement être à 0\$ pour l'ensemble de vos dossiers. Il sera aussi important de nous avoir communiqué, si ce n'est déjà fait, votre numéro d'assurance sociale (NAS) afin d'obtenir vos relevés fiscaux pour l'année 2022.

Les relevés fiscaux vous seront remis à la fin février.

Merci de votre collaboration.

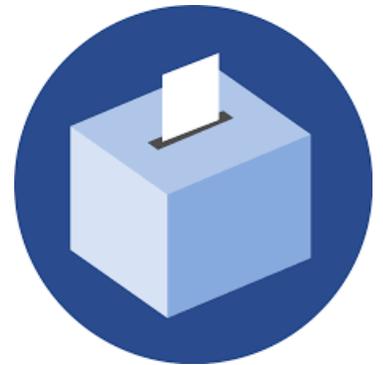


Élections du conseil des élèves

La vie démocratique à l'école Bienville, c'est important! Durant le mois de novembre, les élèves du 2e et 3e cycle ont préparé pancartes et discours en vue des élections pour le conseil étudiant de notre école.

Les mandats du conseil étudiants sont vastes :

- Prendre des décisions par rapport aux activités à vivre dans l'école
- Prendre des responsabilités
- Se faire connaître à travers l'école
- Participer à des réflexions en lien avec la vie scolaire



Félicitations à tous les candidats!

Déplacements dans l'école

Pour la sécurité de tous : durant les heures de service de garde, important d'utiliser la porte nord est. S'assurer que l'éducatrice ait bien confirmé notre départ avec les enfants.

Durant les heures d'école, tous les parents doivent utiliser la porte principale. Tout parent doit avoir un permis de circulation donné par le secrétariat pour circuler dans l'école.

Merci de votre précieuse collaboration.

